

Paris, le 11 AVR. 2007

Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention sur la situation des enfants malentendants.

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de vos préoccupations, et vous remercie de m'en avoir fait part.

Comme vous le savez, je souhaite la solidarité et l'égalité des chances pour nos compatriotes handicapés. Les personnes en situation de handicap méritent une attention toute particulière des pouvoirs publics pour répondre à leurs besoins spécifiques. La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a constitué un progrès très important. Elle comportait un certain nombre de volets visant en particulier à améliorer la vie quotidienne des personnes sourdes et malentendantes que ce soit l'adaptation des épreuves du permis de conduire, la mise à place d'un dispositif de communication adapté devant les juridictions administratives, civiles et pénales et dans le cadre des relations avec les services publics.

Pour garantir et même accélérer son application, je rendrai opposable à l'administration un certain nombre de droits prévus par cette loi, et même par celle de 1975. Concrètement, si ces droits ne sont pas respectés, l'administration sera sanctionnée par le versement d'une indemnité et surtout par l'obligation d'agir.

Le droit opposable doit s'appliquer prioritairement au droit de tout enfant handicapé, en particulier ceux atteints de déficience auditive, à être scolarisé dans l'école de son quartier, du droit de toute personne handicapée d'accéder aux transports et bâtiments publics, du droit au logement des personnes handicapées en les rendant prioritaires dans la mise en œuvre progressive du droit au logement opposable et en construisant des logements accessibles et adaptés.

L'accueil des enfants lourdement handicapés est une priorité car trop de parents ne trouvent pas de places dans des centres appropriés et s'inquiètent pour l'avenir. Je souhaite également attribuer les droits sociaux aux personnes qui s'arrêtent de travailler pour s'occuper d'une personne handicapée.

.../...

Le handicap est une question de société. Nos compatriotes qui en souffrent doivent voir leurs talents connus et reconnus par l'ensemble de la société.

S'agissant plus spécifiquement des personnes sourdes et malentendantes, nous avons le devoir d'être beaucoup attentifs à leurs besoins. Je veillerai à ce que les dispositions prévues en leur faveur dans la loi de 2005 soient parfaitement appliquées.

Nous devons franchir une nouvelle étape en matière de promotion des méthodes de communication, la langue des signes en premier lieu mais aussi le langage parlé complété, la transcription simultanée et la reconnaissance vocale sur laquelle sont fondés beaucoup d'espoirs mais qui n'est pas aujourd'hui utilisable de manière satisfaisante.

L'ensemble des chaînes télévisées ont déjà l'obligation d'assurer leur accessibilité avant 2010. Cela ne suffit pas. Il faudra étendre au minimum l'obligation de sous titrage, aux principales chaînes. Il est souhaitable de moderniser l'accessibilité du téléphone, un outil essentiel d'insertion dans la vie courante, par exemple par l'obligation d'installer des centres relais...

Enfin, je considère comme vous, qu'il est totalement anormal que les prothèses auditives soient aussi mal remboursées. Vous faites un certain nombre de propositions dans ce domaine qui méritent d'être étudiées.

En espérant que ces précisions répondent à vos attentes légitimes et restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, reading "Nicolas Sarkozy". The signature is written in a cursive, flowing style. The name "Nicolas" is on the left and "Sarkozy" is on the right, with a long, sweeping underline that extends under both names.

Nicolas SARKOZY,
Candidat à l'élection présidentielle

Monsieur Michel Kerdiles
Président de l'Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs
21 rue de l'eau Blanche
29200 BREST